

Electrabel SA garantit que 100 % de l'électricité prélevée par

Groupe Eiffage Benelux

pour la période de fourniture ci-dessous, est de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables (plus précisément de l'énergie solaire et éolienne terrestre) situées en Belgique, conformément à la législation applicable.

Période de fourniture d'énergie verte : du 01.01.2024 au 31.12.2024.

Bruxelles, le 07.02.2024

Didier Léchaudé

Head of Supply B2B Belgium • BU GEM